



COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

PROCES VERBAL N° 15 – SAISON 2025/2026

Réunion du	22 juin 2026
Présidence	Julien ROBOAM
Présents	Marc BETHELOT, Sébastien GUITTIERE
Excusés	KOURISNA Sadik,
Absents	LAKSSIBI Hachim, MARAUD Florent
Assistent	Stéphanie DAUDIN et Henri PIGEAU (salariés référents)

Préambule

M. BETHELOT Marc, membre des clubs de CHAZE VERN D'ANJOU AS (549478) et E.S SEGRE HA (501894) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. GUITTIERE Sébastien, membre du club de ST SYLVAIN D'ANJOU (524869) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. KOURISNA Sadik, membre du club de TRELAZE SPORTING (548580) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. LAKSSIBI Hachim, membre du club de TRELAZE FALA (548578) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. ROBOAM Julien, membre du club de ANGERS LCDF (549783) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Validation PV

Le procès-verbal n° 14 du 08 juin 2026 est validé sans remarque particulière.

2. Point sur les modifications de règlements

La commission fait un point sur les règlements pour la saison 2026-2027 et finalise, rectifie les différents points sur toutes les compétitions Futsal à faire valider.

Le règlement de la « compétition » Féminines est inséré à la rubrique Coupes sous le nom de Critérium Futsal Sénior F en paragraphe 2.6. La commission a procédé à la relecture et aux ajustements.

L'ensemble des règlements de différentes compétitions est transmis au CODIR pour validation.

3. Projection 2026/2027

La commission a déterminé les premières dates de réunion de la commission, de rencontre avec les clubs ainsi que du début du critérium masculin et du championnat.

Le calendrier sera ensuite aménagé en fonction de celui de la Ligue pour harmoniser la pratique du futsal.

Les membres ont validé le début du Critérium avant le championnat de District Futsal, comme la saison passée.

Le format des différentes compétitions sera déterminé en fonction du nombre d'équipes engagées.

Un e-mail va être transmis au club de l'ARC TILLIERES pour leur proposer d'évoluer en Division 1 ou en Division 2 la saison prochaine (le club de Trélazé FALA dispose déjà d'une équipe réserve engagée en D1, l'équipe de Trélazé FALA 3 n'est donc pas éligible à la division supérieure).

4. Questions diverses

La date de la rentrée des clubs Futsal est fixée au 07 septembre à 19h00 et celle des clubs Futsal Séniors féminines le 05/10/2026 à 20h00.

Prochaine(s) réunion(s) :

- 17/08/2026 à 18h00 : CD FUTSAL (Pôle compétitions)
- 24/08/2026 à 18h00 : CD FUTSAL 1
- 07/09/2026 à 19h00 : REUNION DE RENTREE DES CLUBS FUTSAL
- 05/10/2026 à 18h00 : CD FUTSAL 2
- 05/10/2026 à 20h00 : REUNION DE RENTREE DES CLUBS FUTSAL SENIORS FEMININES

Le Président	Le Secrétaire de Séance
M. ROBOAM JULIEN	M. BETHELOT Marc